



© pascal schuma & xavier remonigh / agriculture.gouv.fr

Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

S'abonner : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

n° 10 - Juin 2025



Publication du rapport d'activité de la DRAAF

Le rapport d'activité de la DRAAF pour l'année 2024 est disponible en ligne sur le site de la DRAAF. Il synthétise l'activité des services dans la mise en œuvre de leurs missions pérennes ou en réponse à l'actualité, au service des acteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de l'enseignement.

Accéder au rapport d'activité : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/la-draaf-presente-son-rapport-d-activite-2024>

Enseignement et formation



La DRAAF et l'enseignement agricole mobilisés pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap

L'insertion scolaire et professionnelle est l'une des missions de l'enseignement agricole. Elle prend tout particulièrement son sens s'agissant des élèves en situation de handicap, qui représentent 3,3% des effectifs ligériens à la rentrée 2024. Pour renforcer leur accompagnement, la DRAAF organisait, le 13 mai, un séminaire régional pour faire se rencontrer les acteurs de l'enseignement agricole et ceux du secteur médico-social. Une manifestation qui s'inscrivait dans le contexte du 20ème anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/ameliorer-l-inclusion-des-eleves-en-situation-de-handicap-l-enseignement>

Alimentation

Influenza aviaire hautement pathogène : des points positifs relevés par la mission de la Commission européenne en Pays de la Loire

Une mission de la DG Santé de la Commission européenne était présente en France, et particulièrement en Pays de la Loire, du 3 au 18 juin 2025, avec un volet d'audit sur les aspects de santé animale et de l'approche "One Health - Une seule santé".

La DRAAF, les DDPP de Vendée et de Loire-Atlantique, l'ARS, le CHU d'Angers et le laboratoire Inovalys (Nantes) ont été rencontrés par les auditeurs. La première restitution de la mission, préalable à son rapport, souligne :

- en matière de santé animale, une progression réelle par rapport à la précédente mission de 2022, avec le succès de la campagne vaccinale des canards (la France est le seul pays européen autorisé à vacciner les canards) ;
- sur le volet "One Health", de très bonnes pratiques de coopération inter-sectorielle (santé publique, santé animale, santé environnementale), qui peuvent encore progresser pour élargir l'information à plus de personnes exposées au risque zoonotique, et élargir également la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière des personnes exposées.

Volailles : reprise de l'export vers la Chine et le Royaume-Uni

La Chine a levé le 15 mai 2025 son embargo sur les départements français ayant connu récemment des foyers d'IAHP. En parallèle, deux protocoles pour l'exportation de viande de volailles et de matériel génétique aviaire ont été conclus entre les gouvernements français et chinois, ouvrant ainsi le marché chinois aux exportateurs français. De même, le marché britannique, fermé depuis mars 2024, est à nouveau ouvert, depuis le 22 mai 2025 aux viandes issues de canards élevés en France et vaccinés contre l'influenza aviaire hautement pathogène. Il s'agit d'une avancée importante pour les opérateurs régionaux.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/chine-reprise-des-exportations-pour-la-filiere-avicole> et <https://agriculture.gouv.fr/reouverture-du-marche-britannique-pour-les-canards-francais-vaccines-contre-liahp>



Un soutien renouvelé aux projets alimentaires territoriaux (PAT)

Avec une enveloppe financière de 10 millions d'euros, la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a réaffirmé son soutien aux PAT, qui rapprochent la production agricole de la consommation, dans une dynamique territoriale locale. Le financement ira principalement au passage vers le niveau 2 des PAT, c'est à dire pour la mise en œuvre opérationnelle de leurs plans d'action. La région des Pays de la Loire compte actuellement 35 PAT, dont 21 de niveau 1. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 22 septembre 2025, l'annonce des lauréats retenus devant intervenir au plus tard le 1er décembre 2025.

L'enveloppe régionale s'établit à plus de 608 000 €.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-renouvellement-en-2025-de-lappel-candidatures-soutien-au-deploiement-des>

Productions et filières agricoles

Élections à la Mutualité sociale agricole

Le 22 mai 2025, la DRAAF était mobilisée pour représenter l'État dans le cadre des élections aux caisses de Mutualité sociale agricole (MSA) de la région et de l'Orne (département rattaché à la caisse Mayenne-Orne-Sarthe basée au Mans). Des agents du service régional de l'économie agricole et des filières (SREAF) de la DRAAF ont ainsi présidé les commissions électorales, chargées, sous l'autorité du préfet de région, de dépouiller les votes et de garantir la transparence des opérations électorales. Une opération clôturée, le soir même, par la proclamation des résultats.

En savoir plus : <https://loire-atlantique-vendee.msa.fr/lfp/elections-msa-2025> et <https://mayenne-orne-sarthe.msa.fr/lfp/elections-msa-2025>

Installation - Transmission en agriculture : appel à projets ouvert en Pays de la Loire

Un appel à projets est ouvert jusqu'au 24 octobre 2025 pour les volets 4 et 5 (conseil des candidats à l'installation et à la transmission d'exploitations) du dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA).

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/appe-a-projets-aita-2025-aides-aux-conseils-volets-4-et-5>

Aide d'urgence aux viticulteurs de 40 ans au plus installés entre 2020 et 2024 et en difficulté

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a ouvert en mai dernier un fonds d'urgence pour soutenir la trésorerie de ces viticulteurs récemment installés, dont les difficultés ont été aggravées par une succession d'aléas (cf. lettre DRAAF n° 9 - mai 2025).

Au 1er juin 2025, 104 demandes ont été déposées par des exploitants et pré-instruites par les DDT(M) de la région : 43 en Loire-Atlantique, 56 en Maine-et-Loire, 4 en Sarthe et une en Vendée. Les modalités de versement d'une aide forfaitaire aux exploitants éligibles et d'un forfait majoré pour les exploitants présentant les plus grandes difficultés sont en cours de finalisation, dans l'attente de réception de crédits complémentaires du niveau national.

Aide à l'arrachage des vignes-mères et porte-greffes - Plateforme ouverte du 11 août au 30 septembre 2025 à 14h

France AgriMer ouvre un dispositif exceptionnel d'aide, à destination des pépiniéristes viticole pour accompagner la réduction du potentiel de production de boutures issues des vignes-mères et porte-greffes (VMPG). L'aide est de 3000 € par hectare de VMPG arrachée, une bonification de 1000 €/ha étant prévue pour les jeunes agriculteurs. L'arrachage doit être effectué entre le 6 juin et le 31 juillet 2025. La plateforme de demande sera ouverte le 11 août, et les demandes pourront être déposées jusqu'au 30 septembre 2025 à 14h.

En savoir plus : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/Arrachage-des-vignes-meres-de-porte-greffes>



Aide à la plantation de vergers de fruits à cidre

Pour favoriser l'évolution variétale en vue de mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière cidricole, et faire évoluer les exploitations vers des vergers d'une taille permettant la rentabilité et la transmissibilité de l'exploitation, une aide à la plantation de vergers cidricoles (pommes et poires) est ouverte auprès de France AgriMer. L'aide est fixée à 1 514 €/ha/ha. Elle peut être demandée jusqu'au 31 juillet 2025.

En savoir plus : <https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-la-plantation-de-vergers-de-fruits-cidre-campagne-20252026>

Forêt et bois



Défense des forêts contre les incendies

Le 10 juin la DRAAF a organisé la réunion régionale lançant la campagne annuelle de prévention des incendies de forêt, avec les acteurs de la prévention et de l'intervention sur les feux de forêts. Cette réunion a trouvé sa concrétisation lors de l'épisode de fortes chaleurs qu'a connu la région à partir du 18 juin, qui a amené les préfets de département à prendre des arrêtés plaçant les massifs forestiers en niveau de risque élevé et limitant les activités dans les secteurs concernés. La situation relative aux restrictions d'accès aux massifs forestiers de chaque département selon le niveau de risque est accessible depuis ce lien :

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/de-juin-a-septembre-2025-mesures-de-restriction-d-activite>

Agro-environnement



Cinq nouveaux plans d'actions pour le développement d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques

Les plans d'actions, élaborés par les filières, déclinent le PARSADA ⁽¹⁾, qui s'inscrit lui-même dans la Stratégie Écophyto 2030. Ils portent sur la lutte contre les menaces majeures dans les filières grandes cultures, semences et plants, vigne, fruits légumes frais et cidricole.

(1) PARSADA : Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/cos-ecophyto-2030-cinq-nouveaux-plans-dactions-valides>



Appel à projet régional pour des investissements en faveur de la haie et du bocage - Ouvert jusqu'au 15 octobre 2025

Le dispositif Pays de la Loire Bocage, porté par l'État, la Région, l'Agence de l'eau et les départements, est ouvert jusqu'au 15 octobre 2025. Il vise à augmenter le linéaire de haies, le regarnissage de celles-ci, ainsi que la plantation de bosquets ou l'installation de parcelles agricoles en agroforesterie.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/investissements-pour-la-haie-et-le-bocage-appel-a-projets-2025-pays-de-la-loire>

Un appel à projets pour massifier des pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

L'appel à projets "PRAAM - Prise de risque amont aval et massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles à l'échelle d'un territoire" est ouvert par BPI France jusqu'au 14 avril 2026. Il vise à accompagner le passage entre le stade de la recherche appliquée et la généralisation de méthodes éprouvées. Les dossiers de candidature seront relevés à trois dates, la première relève ayant lieu le 25 octobre 2025.

En savoir plus : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-praam-prise-de-risque-amont-aval-et-massification-de-pratiques-visant-a-reduire-lusage-des-produits-phytopharmaceutiques-sur-les-exploitations-agricoles>



Jusqu'au 28 août 2025 - Concertation citoyenne sur le plan national de restauration de la nature

Dans le cadre de l'application du règlement européen sur la restauration de la nature, un plan national de restauration de la nature doit être mis en place.

L'objectif est de renforcer les mécanismes de protection existants (directives habitats et espèces) et de développer des mesures de restauration des écosystèmes avec des objectifs sur des indicateurs.

Ce plan devra s'articuler avec les stratégies locales et nationales déjà en place (notamment sur la biodiversité, le bas-carbone, les zones humides, le changement climatique, les aires protégées, la santé environnement et la planification écologique (FRPE).

Dans le cadre de cette concertation accessible depuis le lien ci-dessous, une réunion régionale pour les Pays de la Loire sera organisée le 10 juillet de 14h à 17h à Nantes (espace Beaulieu, 9 Bd. Vincent Gâche)

En savoir plus : <https://www.debatpublic.fr/plan-national-de-restauration-de-la-nature>

Statistiques et données économiques

En cours : enquête sur les prévisions de récolte de pommes et de poires dans la région

Comme chaque année, la DRAAF est en charge d'établir les prévisions de récolte de pommes et de poire (de table) de la région Pays de la Loire pour la campagne 2025 (surfaces, rendements et production). Pour cela, un échantillon de producteurs - ou organisations de producteurs - est interrogé mensuellement de juin à décembre afin de suivre les évolutions de rendements. Les conditions climatiques, ainsi que l'état sanitaire des vergers, sont les principales causes des variations observées. Ces enquêtes réalisées dans différents bassins de production permettent d'estimer au plus près la production nationale. Ces fruits font l'objet de publications régulières sur le site internet Agreste (Infos rapides et synthèses).

En savoir plus : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/> - Contact : fruit.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Conjoncture grandes cultures juin 2025

Ensoleillement important et fluctuations de températures, précipitations inégales, pression de maladies.. la note de conjoncture *Grandes cultures* actualisée au début du mois de juin est disponible en ligne sur le site de la DRAAF.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/conjoncture-mensuelle-grandes-cultures>



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE
Composition : DRAAF - Communication
Contacts : direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-infolettre-de-la-draaf/professionnels>

S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr